



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sioule



Caractérisation économique des activités et étude des circuits financiers de la gestion de l'eau sur le bassin versant du

SAGE Sioule

SOMMAIRE

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS	3
II. POIDS ECONOMIQUE DES ACTIVITES ET DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	5
<i>II.1. Démographie</i>	5
<i>II.2. Poids des Activités économiques</i>	5
<i>II.3. Dynamique de développement du territoire</i>	10
III. SYNTHÈSE PAR THÉMATIQUE DES INVESTISSEMENTS LIÉS À LA GESTION DE L'EAU (1998-2007)	17
<i>III.1. Sources des données</i>	17
<i>III.2. Dépenses d'investissements liées à l'eau (1998-2007) et modes de financement sur le territoire</i>	19
IV. ANALYSE DES CIRCUITS FINANCIERS DE LA GESTION DE L'EAU	29
<i>IV.1. Principe et objectifs</i>	29
<i>IV.2. Méthodologie</i>	32
<i>IV.3. Résultats : Evaluation des dépenses par type d'utilisateur et pour le contribuable</i>	38
<i>IV.4. Conclusion</i>	46
V. ANNEXE : DETAIL DES SUBVENTIONS DES CONSEILS GÉNÉRAUX – 1998-2007. DETAIL PAR THÉMATIQUE	48

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS

La Directive Cadre sur l'Eau introduit la notion de transparence des politiques publiques de gestion de l'eau, qui doivent faire preuve d'une certaine lisibilité en termes d'objectifs, de résultats et de moyens mis en œuvre pour les atteindre.

Dans le cadre de l'élaboration des SAGE, l'évaluation économique intervient classiquement à partir de l'étape de construction des scénarios du SAGE, soit à un point plus avancé de l'élaboration que le diagnostic. Elle consiste alors à évaluer les coûts et les avantages induits par les différents scénarios du SAGE, ainsi que par le programme d'actions retenu.

La présente étude est réalisée plus en amont, au stade du diagnostic du SAGE. Son principal objectif est d'apporter aux acteurs locaux un éclairage préalable sur l'organisation des circuits de financement de la gestion de l'eau sur le bassin versant du SAGE.

Cette base de connaissance, complémentaire de l'état des lieux du SAGE, initie également la réflexion autour du financement à venir de la mise en œuvre du SAGE : outils existants, thèmes de financement actuellement prioritaires, tendances d'évolution, cohérence/ adéquation des circuits de financement existants par rapport au niveau d'ambition instauré par la DCE (atteinte du bon état des eaux).

L'étude comporte trois volets, dont les objectifs sont décrits ci-après :

1. La caractérisation du poids économique des activités et la dynamique de développement du territoire

L'objectif est de décrire :

- le poids économique des différents secteurs d'activités sur le bassin versant, en termes de chiffres d'affaires et d'emplois ;
- les atouts et faiblesses du bassin versant, ses potentialités de développement économique, et en particulier le tourisme et les activités de loisirs liés à l'eau.

2. La synthèse des investissements et des aides mobilisées pour la gestion de l'eau sur le bassin versant, sur les dix dernières années et par thématique.

L'objectif est d'apporter une meilleure connaissance du financement des principaux programmes d'investissements ayant concerné l'utilisation et la gestion de l'eau. Dans une optique de transparence, il s'agit de mettre en évidence les thèmes d'action qui ont été privilégiés pendant les dix dernières années (période 1998-2007).

3. L'analyse de l'organisation des circuits de financement de la gestion de l'eau

L'objectif est de dresser un bilan global **par type d'usagers ou d'activités** (industrie, agriculture, collectivités), faisant ressortir les grands traits du financement des investissements liés à la gestion de la ressource en eau et des milieux. Sont ainsi évalués :

- L'évaluation des dépenses totales d'investissements induites par les différentes activités (collectivités, industrie et agriculture),
- La répartition de la prise en charge de ces dépenses par les usagers et par le contribuable,
- L'identification et lorsque possible l'évaluation chiffrée (souvent difficile) des contributions et des impacts « non monétarisés » de certains acteurs, directs ou indirects, envers l'environnement ou envers d'autres usagers.

Les questions globalement posées sont :

- *Qu'ont coûté les investissements pour la gestion de l'eau sur le bassin versant ces dix dernières années ?*
- *Comment se répartit la prise en charge de ces coûts par les différents acteurs (collectivités, agriculteurs, industriels, contribuable et environnement) ?*
- *Quels sont les impacts persistants, engendrant un coût environnemental ? Comment se traduit ce coût environnemental ?*

II. POIDS ECONOMIQUE DES ACTIVITES ET DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

II.1. DEMOGRAPHIE

(Source : Etat des lieux du SAGE)

Le bassin versant du SAGE concerne 159 communes et rassemble 62 657 habitants (87 240 habitants si l'on prend en compte la totalité de la population des communes partiellement concernées).

La population est en légère hausse en 2006 par rapport à 1999, de 0,45%. Le seul sous-bassin versant voyant sa population diminuer est le celui du Sioulet.

La répartition géographique de la population est hétérogène sur le bassin versant. Notons que la majorité des communes du SAGE (70%) comportent moins de 500 habitants. A l'inverse, Saint Pourçain sur Sioule et Gannat (commune partiellement comprise dans le SAGE) sont les communes les plus peuplées.

II.2. POIDS DES ACTIVITES ECONOMIQUES

A. EMPLOIS ET RETOMBÉES ECONOMIQUES

Le tableau ci-dessous présente une estimation du nombre d'emplois, du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée brute des différents secteurs d'activités à l'échelle du territoire du SAGE.

Cette estimation s'appuie sur les données de l'INSEE :

- Nombre d'emplois au lieu de travail par catégorie socioprofessionnelle en 1999, sur les cantons concernés par le SAGE ;
- Estimation du chiffre d'affaires et de la Valeur Ajoutée Brute des secteurs d'activités à partir des données de l'INSEE, disponibles à l'échelle départementale¹. Données 2001, 2002 ou 2003, actualisées 2008.

¹ *Rapports de l'INSEE Auvergne : Ecoscopie de l'Allier et Ecoscopie du Puy-de-Dôme.*

En millions d'euros

Secteur d'activité	Emploi en 1999	Répartition	Chiffre d'affaires estimé 2008	Répartition	Valeur ajoutée brute estimée 2008	Répartition
		%	M€/an	%	M€/an	%
Services	4637	15%	1 449	38%	529	45%
Tertiaire autre	8871	28%				
Industrie	7529	24%	1 186	31%	381	33%
Commerce	3165	10%	782	21%	110	9%
Agriculture	5574	17%	206	5%	79	7%
Construction	2105	7%	166	4%	68	6%
TOTAL	31 881	100%	3 789	100%	1 167	100%

Figure 1 : Caractérisation par secteur d'activité (données INSEE)

	SAGE	Allier	Puy-de-Dôme	Auvergne
Emplois totaux	31 881	131 389	252 168	523 085
<i>Données</i>	1999	2001	2001	2001

Figure 2 : Nombre d'emplois à différentes échelles géographiques (données INSEE)

Le territoire du SAGE, avec **près de 32 000 emplois**, représente 6% des emplois de la région Auvergne. Comparé aux nombres d'emplois départementaux, cela représente 24% des emplois de l'Allier, ou encore 13% des emplois du Puy-de-Dôme.

Les principaux secteurs d'activités représentés sont le tertiaire et l'industrie ;

- **Le secteur tertiaire (commerce, services) regroupe la moitié des emplois**, 60% du chiffre d'affaires et 54% de la Valeur Ajoutée Brute (VAB);
- **Le secteur de l'industrie représente un quart des emplois**, 31% du chiffre d'affaires et 33% de la valeur ajoutée brute.

Le secteur agricole regroupe quant à lui 17% des emplois, et le secteur de la construction 7% des emplois.

Voir la figure 3, page suivante.

Figure 3a : Répartition de l'emploi par secteur d'activité sur le bassin versant du SAGE Sioule (données INSEE)

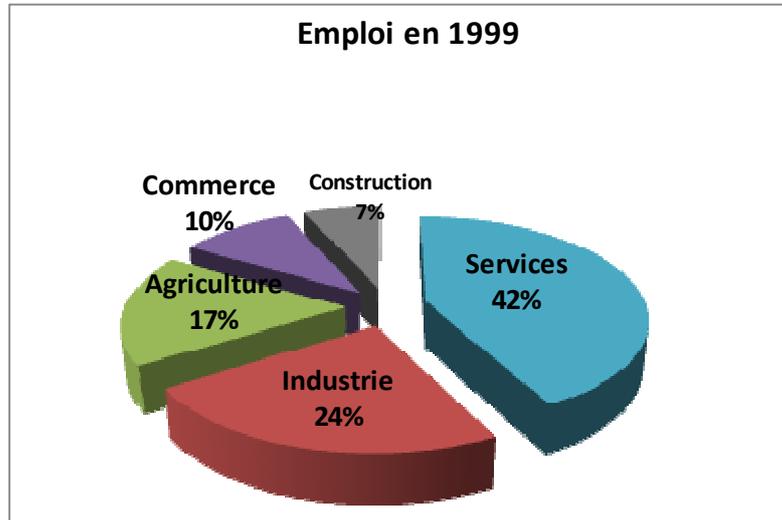
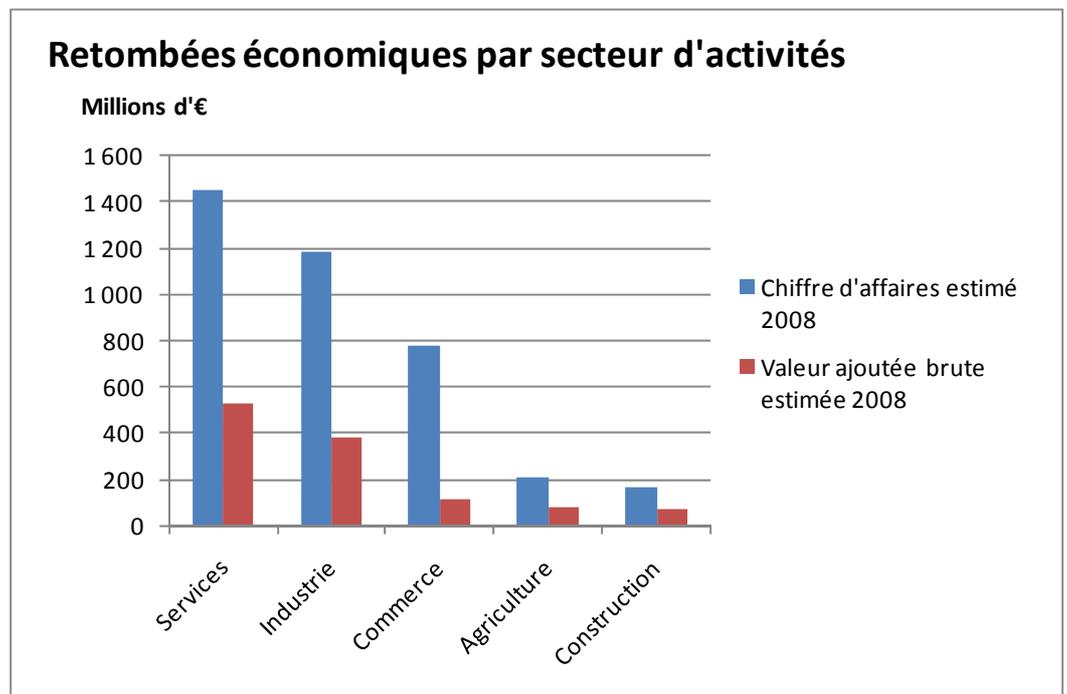


Figure 3b : Répartition du chiffre d'affaires et de la Valeur Ajoutée Brute par secteur d'activité sur le bassin versant du SAGE Sioule



(Estimations réalisées à partir des données INSEE datant de 2001, disponibles à l'échelle du Puy-de-Dôme et de l'Allier. Industrie = y compris IAA ; Agriculture = Exploitations Agricoles).

B. EVOLUTION 1990-2005

L'évolution de l'emploi est ici indiqué pour les trois pôles d'emploi majeurs du territoire :

- La zone d'emploi de Saint-Pourçain-sur-Sioule,
- Le pôle industriel de Saint-Eloy-Les-Mines,
- Le pôle industriel des Ancizes-Comps.

1) ZONE D'EMPLOI DE SAINT-POURÇAIN SUR SIOULE

Le diagramme ci-dessous présente l'évolution des emplois sur la zone d'emploi de Saint Pourçain-sur-Sioule (32 communes, dont 23 se situent dans le territoire du SAGE de la Sioule). L'échelle des autres zones d'emplois identifiées sur le secteur (Clermont-Ferrand, Montluçon...) est trop large pour en tirer des informations exploitables à l'échelle du bassin versant de la Sioule.

La zone d'emploi de Saint Pourçain représente l'équivalent d'1/3 des habitants et de 20% des emplois estimés sur le territoire du SAGE. **Elle compte près de 6700 emplois en 2006.**

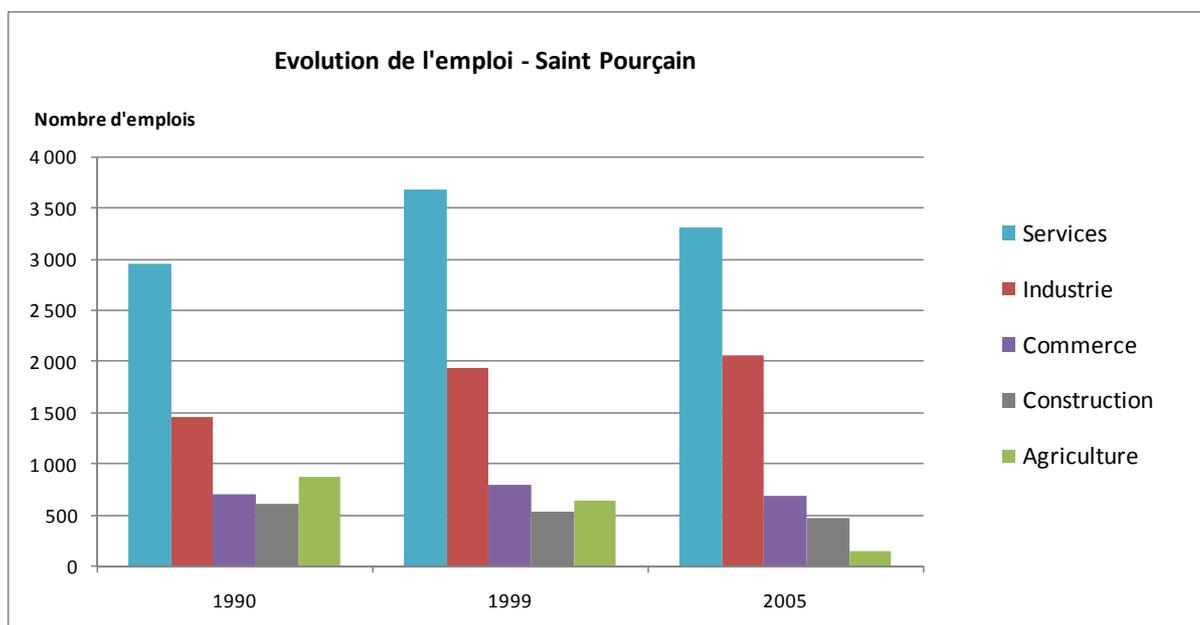


Figure 4a : Evolution des emplois entre 1990 et 2005 sur la zone d'emploi de Saint Pourçain sur Sioule (données INSEE)

Le nombre total d'emplois baisse globalement de 3% entre 1990 et 2005, malgré une hausse temporaire de +9% en 1999 par rapport à 1990.

Des **disparités importantes** existent **selon les secteurs d'activités**. Les principales tendances sont :

- Le recul progressif de l'emploi agricole : -83% entre 1990 et 2005 (tendance similaire à l'échelle de l'Auvergne), et dans une moindre mesure recul progressif du secteur de la construction (-23% d'emplois).
- Le développement régulier de l'industrie entre 1990 et 2005 sur le pôle de Saint Pourçain sur Sioule (+29%, tandis qu'à l'échelle de l'Auvergne, l'emploi industriel est en baisse de 20% sur la même période). A l'échelle du territoire du SAGE, d'autres pôles d'activités, notamment industrielles, sont à prendre en compte : principalement les pôles de Gannat (situé partiellement sur le bassin versant), des Ancizes-Comps et de Saint-Eloy-les-Mines.
- La croissance du secteur tertiaire (+12% d'emplois) qui reste assez faible en comparaison de l'évolution régionale (+190% d'emplois entre 1990 et 2005)
- La légère baisse du nombre d'emplois dans le secteur du commerce (-3%), comparable à la baisse relevée à l'échelon régional (-7%).

2) POLE DE SAINT-ELOY-LES-MINES

L'unité urbaine de Saint-Eloy-Les-Mines compte **2500 emplois en 2006**. Elle affiche une hausse globale de l'emploi de 5% environ entre 1999 et 2006, avec des secteurs industriel, agricole et des services dynamiques (respectivement +7%, +13% et +14% d'emplois).

Les emplois dans les secteurs du commerce et de la construction sont en revanche en déclin (respectivement -16% et -11%).

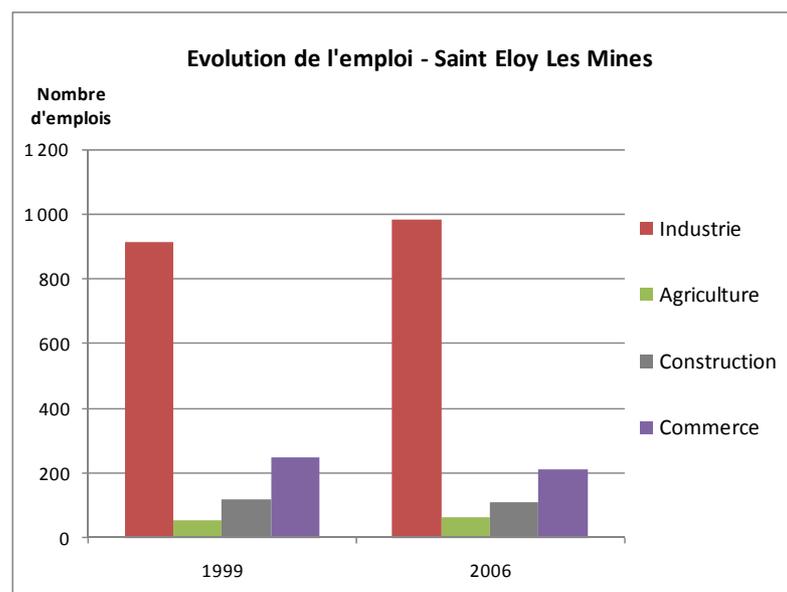


Figure 4b : Evolution des emplois entre 1999 et 2006 sur l'unité urbaine de Saint-Eloy-Les-Mines (données INSEE)

1) POLE DES ANCIZES-COMPS

Les données INSEE disponibles ne permettent pas d'analyser l'évolution des emplois par secteur d'activité,

Entre 1999 et 2006, l'emploi est globalement en baisse de 5% sur la commune (près de 2 000 emplois en 1999 contre près de **1 900 emplois en 2006**).

II.3. DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

A. POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES DU TERRITOIRE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les atouts et faiblesses du territoire ont été soulignés dans les diagnostics territoriaux des SCOT du Pays des Combrailles et du Pays Saint-Pourçinois, tous deux approuvés en 2007. Les principales conclusions sont synthétisées ci-après.

1) CARACTERISTIQUES ET ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES DU PAYS DES COMBRAILLES

Les **principaux atouts** du pays des Combrailles s'appuient sur une qualité de vie encore préservée, un réseau de 12 bourgs structurants, un solde migratoire positif et sur la présence de 2 pôles industriels, qui rayonnent sur une partie importante du territoire : Combrondes (situé hors bassin versant de la Sioule) et Les Ancizes-Saint Georges.

Le territoire bénéficie également d'un tissu artisanal et de petites entreprises, avec en particulier deux activités à renforcer (bois et transformation des produits agricoles).

Le territoire des Combrailles est toutefois marqué par une **dualité socio-économique**, qui va en s'accroissant :

- **Sur le secteur Est**, le bénéfice de la proximité de la métropole Clermontoise se traduit par l'accueil de nouveaux habitants et d'activités économiques. Son aire d'influence (attractivité et desserrement) s'arrête quasiment aux gorges de la Sioule. A noter toutefois que ce développement introduit également les problématiques environnementales liées à l'urbanisation.
- **Sur les secteurs Ouest et Sud**, la population est en diminution, en lien avec le vieillissement (induisant diminution des activités, enclavement géographique et réduction de l'attractivité).

Trois axes de travail sont identifiés dans la stratégie d'aménagement et de développement du SCOT du Pays des Combrailles :

- Tirer parti du dynamisme de la métropole Clermontoise et de la récente mise en service de l'A89, de manière raisonnée (renforcement du pôle industriel des Ancizes/Saint Georges, rôle de levier de développement pour les secteurs situés plus en retrait des Combrailles).
- Renforcer le cœur des Combrailles (interface entre le monde périurbain Clermontois et le monde rural à l'Ouest), dans le but de maintenir habitants et activités. La Sioule constitue l'un des atouts à valoriser pour cela.
- Dynamiser les activités liées aux ressources locales, en particulier à l'Ouest et au Sud : conforter les activités agricoles et forestières, et faire émerger de nouvelles activités, de nouvelles niches économiques.

Le SCOT souligne enfin la possibilité de valoriser la qualité paysagère et architecturale des Combrailles par un « label Combrailles ».

2) *CARACTERISTIQUES ET ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES DU PAYS SAINT POURÇAINOIS*

Les activités et l'habitat s'organisent autour du pôle principal de **Saint Pourçain sur Sioule**. Le pays compte également **deux pôles secondaires** : Chantelle (offre alternative plus limitée en services et artisanat) et Varennes-sur-Allier (commune située hors du bassin versant de SAGE, qui constitue une offre alternative en termes de services et de commerce).

A Saint Pourçain et à proximité, les principales activités se répartissent autour de **3 zones d'activités**, dont les vocations sont actuellement bien distinctes mais pourront évoluer si besoin : Jalfrette (vocation industrielle majoritaire), Carmone (vocation commerciale) et Bayet (dédiée aux professionnels de l'environnement).

La population se trouve concentrée sur Saint Pourçain, et est en croissance sur les communes de la couronne (et dans une moindre mesure à l'Ouest).

En dehors des pôles de vie et d'activités, le territoire reste à dominante agricole : grandes cultures sur les secteurs Sud, Sud-Ouest et dans le Val d'Allier, vignobles et aire d'appellation Vin de Qualité Supérieure sur Sioule, avec globalement une bonne image à valoriser d'un point de vue touristique.

Les enjeux identifiés en termes de développement socio-économique sont les suivants :

- Un renforcement de l'attractivité du Pays en développant l'interaction entre les 3 pôles urbains (Saint Pourçain, Chantelle, Varennes-sur-Allier).
- Un nécessaire partage de l'espace entre les activités utilisatrices : habitants, agriculteurs, activités économiques et préservation

d'espaces naturels,

- Un partage du développement de l'habitat et des services associés entre les pôles urbains et le reste du territoire, afin d'éviter l'isolement progressif des communes périphériques.

3) *UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PEU BASE SUR LA RESSOURCE EN EAU*

Actuellement sur le bassin versant de la Sioule, la ressource en eau (sa disponibilité pour les usages et son état) n'est pas un facteur conditionnant ou limitant le développement démographique et le développement économique du territoire.

En comparaison, les activités en présence, les atouts, attraits et les faiblesses du territoire en termes de potentialités de développement économique dépendent majoritairement des facteurs prédominants décrits dans les paragraphes précédents : accessibilité (A89), offre d'emplois, influence économique des pôles de Clermont-Ferrand, de Montluçon, de Moulins, de Vichy, sans oublier les facteurs d'influence macro-économique, d'échelle nationale ou internationale.

En revanche, le bon état de la ressource, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages associés à la vallée de la Sioule et de ses affluents constituent des atouts indiscutables, qu'il s'agisse de la qualité de vie des habitants ou bien des potentialités touristiques du bassin versant. Ces enjeux sont étudiés dans le paragraphe suivant, au travers des conclusions des schémas départementaux de développement du tourisme de l'Allier et du Puy-de-Dôme.

B. LES ATOUTS DE LA VALLEE LIES AU TOURISME ET AUX ACTIVITES DE LOISIRS

1) *ATOUTS, FAIBLESSES ET ENJEUX DANS LA VALLEE DE LA SIOULE*

DE FORTS ATOUTS NATURELS ET PATRIMONIAUX

A la lumière des éléments de contexte décrits précédemment, précisons que le territoire du SAGE bénéficie d'**atouts nombreux**, et en particulier d'un cadre environnemental et naturel en cohésion avec l'évolution des tendances et des attentes touristiques.

Ses principaux atouts sont liés à :

- Une tendance générale à la hausse de la demande de nature, d'eau et de ressourcement,
- Un fort atout lié à l'environnement naturel et préservé de la vallée, axé sur les **gorges** de la Sioule et offrant une diversité de loisirs liés à l'eau et à la nature :

- Pêche, Canoë-kayak, baignade et loisirs nautiques (plan d'eau des Fades)
 - Itinéraires randonnée, VTT
 - Activité thermique (en baisse toutefois, 1 établissement à Châteauneuf-les-Bains), des richesses culturelles et architecturales.
- Des points forts soulignés à l'échelle du Pays des Combrailles² :
- Un territoire géographiquement identifié dans les guides touristiques et une bonne appropriation du territoire par ses habitants,
 - L'offre touristique : une accessibilité renforcée par l'A89, une offre d'hébergement de qualité, comptant des « pépites touristiques » (hébergement, sites porteurs d'image, évènements culturels...),
 - L'organisation du secteur touristique : des initiatives collectives (mise en réseau, promotion), l'organisation de l'offre terroir (labellisation de produits, passeport « Tourisme en Combrailles...).

Enfin, en termes de stratégie de développement, le SCOT des Combrailles base par exemple son axe « tourisme et développement » sur la richesse des patrimoines naturel et culturel, parmi lesquels la Sioule figure au premier rang.

POINTS FAIBLES ET PISTES D'AMELIORATION LIES A L'EAU

L'observatoire régional du tourisme et l'ADDT du Puy-de-Dôme soulignent l'aménagement et valorisation des gorges de la Sioule comme une opportunité pour le développement des loisirs liés à l'eau (canoë, pêche, itinéraires touristiques), **des points faibles et des enjeux d'évolution sont également identifiés.**

Un enjeu pouvant être souligné concerne l'évolution touristique des usages de loisir et de baignade, affecté par l'eutrophisation, et notamment le plan d'eau de Fades-Besserves. Sur ce plan d'eau, le marnage induit par l'exploitation de la retenue pour la production d'hydro-électricité peut également être source de contrainte, pour la baignade.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau est à ce sujet un outil privilégié de débat local ; son élaboration permettra d'approfondir l'étude des possibilités de conciliation et de satisfaction des usages, en particulier au profit des usages de loisirs sur les retenues d'eau (amélioration de la qualité de l'eau, renforcement du suivi de la qualité de l'eau...).

² *Éléments dégagés à l'occasion des commissions territoriales tenues en mars 2009, dans le cadre de l'élaboration du 3^e schéma départemental de développement touristique du Puy-de-Dôme.*

Localement, d'autres points faibles ou enjeux sont soulignés à l'échelle du Pays des Combrailles, moins liés à l'eau. Il s'agit des difficultés liées à une offre diffuse et difficile à commercialiser, et à l'attrait en périphérie du territoire de « locomotives touristiques » très attractives (Volcans d'Auvergne). Il ressort globalement que l'exploitation des potentialités touristiques du Pays des Combrailles peut être améliorée.

2) *RETOMBÉES ECONOMIQUES LIEES AU TOURISME*

L'économie spécifique au secteur touristique a notamment été étudiée à l'échelle du **Pays des Combrailles**.

Le suivi est réalisé par l'Observatoire régional du tourisme en Auvergne (SPOT Auvergne), en collaboration avec l'Agence Départementale de développement Touristique (ADDT) du Puy-de-Dôme. Les chiffres suivants sont issus des travaux menés à l'échelle des commissions territoriales, dans le cadre de l'élaboration du 3e schéma départemental touristique du Puy de Dôme (mars 2009).

Le Pays des Combrailles offre **15% des capacités d'accueil du Puy-de-Dôme**, et représente **9% de la fréquentation touristique du département**, en nombre de nuitées par an (soit 1 214 000 nuitées /an). Dans la lignée des tendances observées à l'échelle nationale, l'hébergement y est principalement « non marchand » : 72% des nuitées se font en résidences secondaires, chez des parents ou des amis.

Les retombées économiques du tourisme en Combrailles intègrent :

- **les dépenses des clientèles : 47,9 millions d'€ en 2007**, soit 8% des retombées économiques du tourisme en Puy-de-Dôme ;
- La taxe de séjour : environ 0,05 million d'€ perçus en 2007, soit 4% de la taxe perçue à l'échelle du Puy-de-Dôme.

A l'échelle départementale (Puy-de-Dôme), l'essentiel de la taxe de séjour est absorbé par les territoires périphériques de la vallée de la Sioule, porteurs de « locomotives touristiques » (territoires de Sancy-Volcans et de Clermont – Volcans). Ceux-ci en perçoivent environ 70% (contre 4% pour le Pays des Combrailles).

3) *PRINCIPAUX FACTEURS DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE*

Les schémas départementaux de développement du tourisme et des loisirs de l'Allier (2006-2010) et du Puy-de-Dôme (3e schéma en cours d'élaboration) caractérisent les atouts/faiblesses des territoires et identifient les enjeux stratégiques du développement de l'activité.

Les éléments disponibles à l'échelle de la vallée de la Sioule (Pays des Combrailles) viennent compléter l'approche départementale.

Le territoire du SAGE recoupe deux départements à contexte touristique

différents :

- Dans le Puy-de-Dôme, une activité touristique bien identifiée tournée vers le tourisme d'eau et de nature, et marquée par la présence des « locomotives touristiques » présentes en périphérie du territoire du SAGE de la Sioule (notoriété des Volcans d'Auvergne).
- Dans l'Allier, un bilan plus contrasté lié à une moindre notoriété touristique, malgré des évolutions favorables.

Les facteurs prédominants soulignés par les schémas départementaux pour le développement de l'activité touristique sont clairement identifiés :

- **L'enjeu prioritaire reste l'amélioration de la structuration de l'offre d'hébergement**, qui est le pilier du développement touristique ;
- Les autres enjeux principaux concernent l'organisation et le marché : le renforcement de la commercialisation, de la promotion et de la communication, pour lesquels les instances et des relais locaux sont à structurer.

A l'échelle du bassin versant, et en comparaison de ces enjeux structurels, la **thématique de l'eau**, des milieux naturels, des paysages et des loisirs ressort, en particulier dans l'Allier, comme une **offre non différenciatrice en l'état** pour le développement de la filière touristique.

Elle apparaît davantage comme une **carte supplémentaire à jouer**, susceptible de favoriser le développement de l'offre de loisirs, de valoriser les atouts naturels du territoire et de renforcer son attractivité, qui sont des critères de plus en plus recherchés par les habitants et les visiteurs en recherche d'un environnement de qualité.

Cet intérêt pour la ressource en eau, et en particulier pour les gorges de la Sioule, se retrouve au travers des schémas départementaux :

- dans le Puy de Dôme, la valorisation des territoires et le développement des filières de loisirs ont constitué deux des trois axes majeurs identifiés dans le cadre des 2 premiers schémas touristiques départementaux. Les besoins de structuration de la filière loisirs, dont ceux liés à l'eau (thermalisme, villes d'eau, pêche) restent nombreux à l'heure actuelle. Principalement, ce sont des actions ponctuelles qui sont intervenues, par exemple en faveur de la pêche.
- dans l'Allier, la stratégie touristique pour 2006-2010 comporte également une thématique « Eau et loisirs » (action 7.II. du schéma). Elle vise à développer différentes formes de loisirs liés à l'eau (randonnée aquatique, aviron, pêche, tourisme fluvial...) et à développer les aménagements pour la pratique de ces activités, via une approche ludique et respectueuse de l'environnement et de l'équilibre naturel.

C. ATOUTS ET CONTRAINTES DE LA MISE EN OEUVRE DU SAGE

Le SAGE est un outil de **développement durable** : il vise à planifier sur le territoire un aménagement et un développement économique qui soient compatibles avec les enjeux environnementaux reconnus sur la ressource en eau et sur les milieux aquatiques. Son objectif est donc de concilier le maintien et le développement des activités économiques, avec la préservation de la ressource. A ce titre, il sera susceptible d'influencer certains aspects de l'économie du territoire.

L'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de la Sioule va en particulier dans le sens des stratégies touristiques départementales et locales, et les renforce.

Il apparaît comme un **gage de mobilisation, d'implication des acteurs locaux** pour la **préservation du cadre environnemental** et des **richesses naturelles de la Sioule**, et participe à l'image d'un territoire tourné vers le **développement durable**.

Les thèmes de travail abordés au stade du diagnostic du SAGE permettent notamment d'apporter des pistes de travail **contribuant aux objectifs recherchés sur le plan du tourisme et de la qualité de vie** des habitants de la vallée, à savoir :

- L'organisation et développement des structures et programmes de gestion/entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques, avec pour objectif leur non dégradation.
- La connaissance et la préservation du patrimoine de zones humides
- Le maintien des richesses piscicoles au travers du rétablissement de la libre circulation,
- La conciliation globale des usages de l'eau et des milieux aquatiques,
- La contribution à la communication, à la promotion des atouts d'un territoire engagé dans une démarche de développement durable.

L'atteinte de ces objectifs de valorisation du territoire et de ses atouts passe avant tout par la mobilisation des acteurs économiques, et par leur consentement à réaliser un certain nombre d'efforts pour réduire (davantage) leurs pressions sur la ressource et les milieux.

Des contraintes pourront ainsi découler de l'application des mesures du SAGE, induisant des pertes (ou des gains) économiques pour certaines activités (potentiellement industriels, agriculture, microcentraliers...).

L'impact économique de ces contraintes sera étudié, et lorsque cela est possible évalué sur le plan monétaire, en termes de pertes de potentiel de production et de pertes de chiffres d'affaires. Cette étude interviendra lors des étapes suivantes de l'élaboration du SAGE, au moment de l'étude des scénarios alternatifs.

III. SYNTHÈSE PAR THÉMATIQUE DES INVESTISSEMENTS LIÉS À LA GESTION DE L'EAU (1998-2007)

III.1. SOURCES DES DONNÉES

A. AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

La base de données de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne fournit la majeure partie des connaissances du coût des programmes d'intervention mis en œuvre, en faveur de l'utilisation et de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Y figurent les caractéristiques des opérations soutenues financièrement par l'Agence, ce qui représente la majorité des opérations menées sur le territoire dans les domaines suivants :

- Alimentation en eau potable et assainissement domestique,
- Assainissement et gestion des déchets de l'industrie
- Maîtrise des pollutions d'origine agricole, irrigation et drainage,
- Gestion et entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques,
- Appui à la gestion concertée (animation, coordination, planification, connaissance).

En dehors du dernier thème, précisons qu'il ne s'agit pas de dépenses réalisées sur le long terme, mais des dépenses liées aux **opérations ponctuellement menées** sur le territoire (études, travaux). **Les coûts indiqués dans la présente étude ne prennent pas en compte les coûts de fonctionnement, d'entretien ou d'amortissement.** Notamment, les amortissements liés à des investissements réalisés avant 1997 (début de la période d'étude), et qui s'étendent encore pendant la période d'études, ne sont pas pris en compte.

Exemple d'opérations prises en compte : installation ou modification d'ouvrages de rejet, de prélèvement, de filière de traitement, interventions sur les cours d'eau, mise aux normes des bâtiments d'élevage...

Le suivi réalisé par l'Agence de l'Eau fournit ainsi :

- Le montant total des opérations d'investissements ponctuelles, réalisées sur une période donnée sur le bassin versant.
- Le montant des aides financières versées sur ces opérations par l'Agence.

B. AUTRES SOURCES DE DONNEES

1) *CNASEA - CENTRE NATIONAL POUR L'AMENAGEMENT DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES*

Le CNASEA est l'organisme payeur des subventions correspondant aux Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE, mis en œuvre de 2000 à 2007) et des Contrats d'Agriculture Durable (CAD, outils contractuels instauré en 2004 et ayant progressivement remplacé les CTE). Il en assure le suivi financier, et fournit ainsi la connaissance de l'enveloppe versée dans le cadre des CTE et des CAD, sur les communes du bassin versant, et sur la période 2000 à 2007.

Notons également que dans le cadre du 9^e programme (2007-2012), l'Agence de l'Eau participe désormais au financement des MAE territorialisées, visant la maîtrise des pollutions à la parcelle (dispositifs tampons, cultures intermédiaires pièges à nitrates, mesures de réduction des intrants...).

2) *CONSEILS GENERAUX*

Les Conseils Généraux de l'Allier et du Puy-de-Dôme ont apporté leur contribution à l'étude, afin d'évaluer les subventions versées aux communes et intercommunalités du territoire, dans leur domaines d'intervention respectifs. Ceux-ci sont :

- L'alimentation en eau potable et assainissement des collectivités, qui sont les principaux domaines d'investissement soutenus,
- Les programmes de maîtrise des pollutions d'origine agricole
- Les investissements en faveur des terres hydromorphes (drainage) dans l'Allier.

Dans le cas du Conseil général du Puy-de-Dôme, les enveloppes de subventions ont été estimées globalement et en collaboration avec le service Eau et Assainissement, étant donné l'absence de données exploitables à l'échelle communale.

Dans le cas du Conseil Général de l'Allier, les données existantes (2003-2007) ont été extrapolées de manière à en estimer un ordre de grandeur étendu à l'ensemble de la période d'étude, deux fois plus longue que cela.

III.2. DEPENSES D'INVESTISSEMENTS LIEES A L'EAU (1998-2007) ET MODES DE FINANCEMENT SUR LE TERRITOIRE

A. DEPENSES D'INVESTISSEMENT LIEES A L'EAU PAR GRANDS THEMES

Le graphique page suivante indique la répartition par thématique des investissements réalisés dans le domaine de l'eau, sur les dix dernières années (1998-2007).

Il s'agit majoritairement de dépenses réalisées à l'occasion d'opérations ponctuelles (études, travaux, aménagements...), ainsi que des annuités de certains programmes pluriannuels plus globaux, enregistrées entre 1998 et 2007 (période d'étude).

Les dépenses réalisées sont réparties selon 8 grands thèmes :

- Alimentation en eau potable :
 - Etudes et travaux liés aux infrastructures d'alimentation en eau potable (stations de traitement, réseaux de distribution)
 - Programmes et travaux de protection de la ressource

- Assainissement domestique :
 - Assainissement collectif : études et travaux liés aux stations d'épuration et aux réseaux de collecte des eaux usées.
 - Assainissement non collectif (investissements à la charge des particuliers, estimés du fait de l'absence de données³)

- Lutte contre les pollutions industrielles et assimilées :
 - Etudes et travaux liés aux stations d'épuration industrielles
 - Gestion des déchets industriels
 - Programmes d'économies d'eau dans l'industrie.

- Maîtrise des pollutions d'origine agricole :
 - Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine

³ Hypothèses : Réhabilitation de 5% des logements existants depuis dix ans, et estimation du nombre de logements neufs en ANC sur la base des données de l'état des lieux du SAGE et des statistiques démographiques de l'INSEE disponibles sur le bassin versant.

Agricole (PMPOA 1 et 2)

- Mesures contractuelles agro-environnementales (MAE)

- Gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques
 - Opérations locales d'entretien- restauration des cours d'eau, suivi local de la migration piscicole.
 - Prise en compte de 1% du coût du programme Loire Grand Migrateurs (LOGRAMI), considérant qu'il a bénéficié en partie au bassin versant de la Sioule (programme concernant l'ensemble du bassin de la Loire),
 - Prise en compte des programmes menés globalement à échelle départementale (Plan Départemental de Gestion des ressources Piscicoles), et bénéficiant en partie au bassin versant de la Sioule (hypothèse : prise en compte de 30% de leur coût).

- Gestion quantitative de la ressource souterraine et de surface :
 - Etudes et actions d'économies d'eau des collectivités, de l'industrie et de l'agriculture
 - Programmes de soutien d'étiage, de mobilisation de la ressource
 - Programmes de suivi quantitatif de la ressource.

- Organisation de la gestion concertée de la ressource : dépenses d'animation pour la coordination et la planification locale des programmes, connaissance. Pour cette thématique seulement, les dépenses correspondent donc à des coûts de fonctionnement.

Remarque : L'ajustement des données des Conseils généraux et de l'Agence de l'eau (en concertation avec le Conseil général 63) a conduit à majorer le montant total de programme retenu par l'Agence globalement de 30% pour l'AEP. Ceci afin de prendre en compte le fait que l'Agence de l'eau ne recense pas tous les programmes menés par les Conseils Généraux sur le territoire.

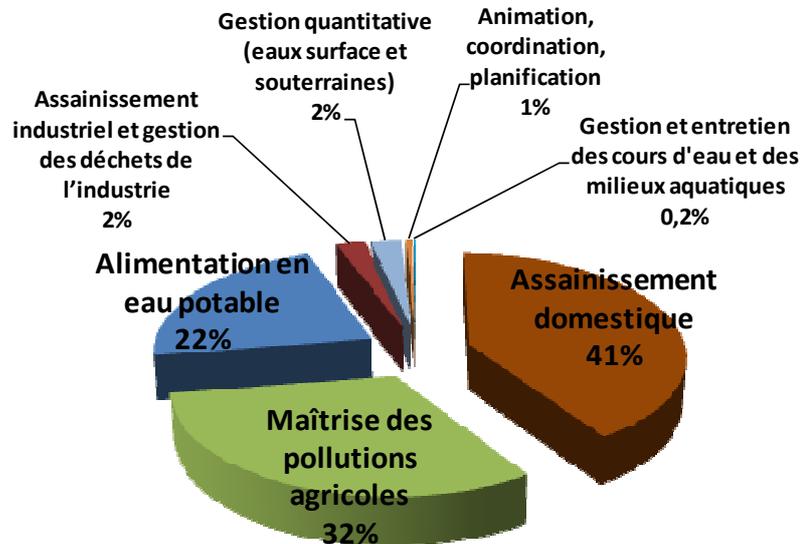


Figure 5 : Montants des programmes d'investissements dans le domaine de l'eau (SAGE Sioule, période 1998-2007)

Le montant total des opérations et programmes mis en œuvre entre 1998 et 2007 sur le territoire du SAGE s'élève à **86,6 millions d'euros**.

Plus du tiers de ce montant concerne les programmes mis en œuvre dans le domaine de **l'assainissement domestique (35 millions d'€)**, poids qui s'explique par les investissements coûteux liés aux infrastructures.

Ainsi,

- Environ 18 millions d'€ ont été investis dans la gestion des réseaux (fiabilisation de la collecte des eaux usées, maîtrise des transferts),
- Environ 12 millions d'€ ont été investis dans les infrastructures de traitement des eaux usées (création, extension, renforcement de stations d'épuration)
- Les investissements estimés dans le domaine de l'ANC sont de l'ordre de 5 millions d'€ (voir hypothèses en début de partie A).

Les principaux postes d'investissement sont également :

- **la maîtrise des pollutions agricoles, qui représente un tiers des investissements (27,5 millions d'€)**
- **l'alimentation en eau potable, avec 25 % des investissements (19 millions d'euros).**

Les 5% restants des dépenses liées à l'eau ces dix dernières années se répartissent de la manière suivante :

- la maîtrise des pollutions industrielles, représentant 2% des investissements soit 2 millions d'€,
- la gestion quantitative des eaux de surface et des eaux souterraines (1,7 millions d'€)
- l'animation, la planification et la connaissance (0,6 millions d'€)
- la gestion des milieux aquatiques (0,2 millions d'€).

A l'échelle du territoire du SAGE, ces résultats reflètent globalement :

- Le poids des programmes d'investissement dédiés à l'assainissement domestique et à l'alimentation en eau potable. Les infrastructures (stations, réseaux) à créer et à entretenir représentent en effet les investissements par nature les plus coûteux.
- L'avancement de la mise en œuvre des programmes liés aux pressions agricoles sur le bassin versant de la Sioule, en dix ans:
 - Programmes de maîtrise des pollutions agricoles (PMPOA 1 et 2) - 10,5 millions d'€,
 - Mesures agro-environnementales - 17 millions d'€ environ.

Les postes d'investissement moins importants reflètent quant à eux :

- Une industrie peu présente sur le territoire du SAGE, donc des investissements faibles sur ce thème,
- **L'aspect émergent des programmes d'entretien et de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques.** En comparaison avec les autres thèmes d'action, peu d'investissement ont été réalisés dans ce domaine. Cela s'explique principalement sur le bassin versant de la Sioule, par le **manque de structures collectives** susceptibles de se porter maîtres d'ouvrage, sur des programmes pluriannuels d'entretien-restauration de cours d'eau.

Remarque : en l'absence de données, certaines dépenses n'ont pas pu être évaluées de manière globale, à l'échelle du bassin versant du SAGE. Il s'agit notamment des dépenses liées à la **gestion des eaux pluviales**, et supportées par les collectivités et les aménageurs.

B. PRINCIPALES SUBVENTIONS AUX INVESTISSEMENTS LIES A L'EAU

1) SUBVENTIONS DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Ces dix dernières années, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a versé sur le bassin versant de la Sioule environ **16,7 millions d'euros d'aides financières** en vue de l'utilisation et de la gestion de l'eau.

Cela représente un taux d'aide global de 20%.

Ces aides se répartissent thématiquement de la manière suivante :

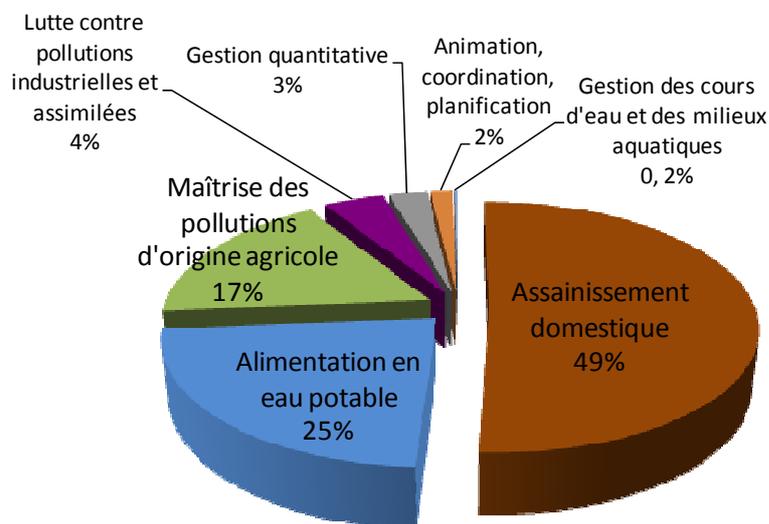


Figure 6 : Montants des subventions de l'Agence de l'Eau versées sur le bassin versant de la Sioule (1998-2007).

Le principal poste d'investissement soutenu financièrement par l'Agence reste **l'assainissement domestique, qui mobilise 50% des aides** (environ 8,5 M€ d'aides versées sur 10 ans).

Les autres principaux postes d'investissement soutenus financièrement par l'Agence sont :

- l'alimentation en eau potable (3,8 M€)
- la maîtrise des pollutions d'origine agricole (2,9 M€).

Ces proportions traduisent là encore les investissements particulièrement coûteux, dans les domaines de l'assainissement domestique et de l'alimentation en eau potable.

Le tableau suivant indique le taux moyen d'aide supporté par l'Agence de

l'eau, selon les thématiques d'intervention.

Tableau 2 : Taux de subvention global de l'Agence de l'Eau sur les programmes mis en œuvre entre 1998 et 2007, sur le bassin versant de la Sioule

	Taux d'aide moyen de l'Agence
Animation, coordination, planification	45%
Assainissement industriel et gestion des déchets de l'industrie	36%
Assainissement domestique	24%
Gestion quantitative (eaux surface et souterraines)	22%
Gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques	26%
Alimentation en eau potable	20%
Maîtrise des pollutions d'origine agricole	11%
Taux d'aide moyen de l'Agence sur la totalité des programmes	19%

Sources : Agence de l'Eau Loire Bretagne, SMEA, SCE

Les taux d'aides de l'Agence les plus élevés sur le bassin versant ont concerné l'organisation de la gestion concertée de la ressource (animation, planification), et les programmes visant l'industrie (36%).

2) SUBVENTIONS ETAT – EUROPE DANS LE CADRE DES MAE

Les mesures agro-environnementales (CTE et CAD) sont financées à 50% par l'Europe et à 50% par l'Etat.

Le tableau ci-dessous présente les montants investis dans les MAE directement liées à la gestion de l'eau sur le bassin versant. Pour plus de lisibilité, les MAE « biodiversité », principalement tournées vers la préservation des espaces et des espèces terrestres, n'ont pas été prises en compte dans cette étude⁴.

Environ **16,3 millions d'euros** ont été investis dans les **MAE « Eau »** sur le territoire du SAGE, ces dix dernières années. Environ 3% du montant fut dédié à la conversion à l'agriculture biologique.

Tableau 1 : Montant de MAE investi entre 2000 et 2007

⁴ MAE n'apparaissant pas dans ce bilan : préservation de la diversité floristique et faunistique, implantation de cultures spéciales à intérêt faunistique et floristique, maintien des races menacées et entretien des paysages du bassin versant.

	Montant 2000-2007	%
CAD "Eau"	1 M€	6%
dont conversion à l'agriculture biologique	0,02 M€	0,1%
CTE "Eau"	15,3 M€	94 %
dont conversion à l'agriculture biologique	0,5 M€	3%
TOTAL MAE	16,3 M€	100%

Sources : CNASEA Auvergne

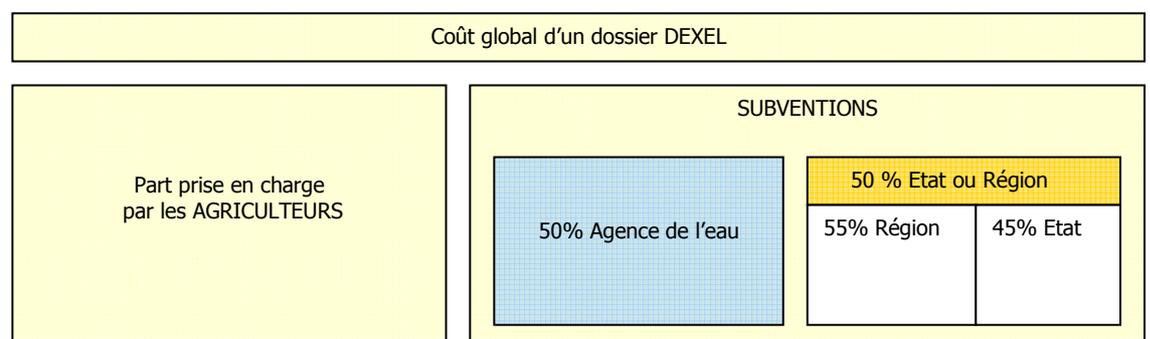
Ce bilan est légèrement sous-estimé car le montant des OLAE, Opérations Locales Agri-Environnement mises en œuvre de 1994 à 2005, n'y apparaît pas⁵. Par comparaison avec la situation sur d'autres territoires de SAGE, on peut en estimer un montant de l'ordre de 0,5 à 1 millions d'euros sur 10 ans.

L'enveloppe globale investie dans les MAE sur le bassin versant de la Sioule est donc estimé à environ 17 M€, sur 10 ans.

3) SUBVENTIONS DE L'ÉTAT ET DES CONSEILS REGIONAUX DANS LE CADRE DU PMPOA

La région participe au financement du PMPOA (Plan de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole), qui comprend le PMPOA 1 (1996-2001) et le PMPOA 2 (2003-2006). La partie subventionnée des opérations de mise en conformité des bâtiments a été cofinancée par l'Agence de l'eau et par l'Etat / la Région. Le mode de financement d'un dossier de diagnostic d'exploitation d'élevage « type » (DEXEL) est décrit dans le schéma suivant.

Figure 7 : Diagramme présentant le mode de financement d'un dossier type DEXEL (PMPOA)



⁵ Données non disponibles à l'échelle du bassin versant de SAGE

Le montant des **subventions au PMPOA** (hors participation complémentaire des Conseils généraux) a atteint **5,8 M€ sur 10 ans**, sur le territoire du SAGE de la Sioule. Il est assuré globalement pour moitié par l'Agence de l'Eau et ou moitié par le couple [Etat-Région].

4) SUBVENTIONS DES CONSEILS GENERAUX

Les conseils généraux sont, après l'Agence de l'Eau, les principaux partenaires du financement des programmes d'intervention pour l'alimentation en eau potable des collectivités et pour l'assainissement domestique.

Ils ont également mis en place des dispositifs d'aides sur d'autres types de programmes : la maîtrise des pollutions d'origine agricole (en complément du dispositif d'aide du PMPOA) et, pour l'Allier, des aides financières en faveur des terres hydromorphes (drainage).

Les **Conseils généraux** ont versé sur le bassin versant du SAGE environ **20,7 millions d'€ de subventions** sur une période de 10 ans.

Environ 60% de ces subventions concernent l'assainissement domestique, et 40 % l'alimentation en eau potable.

Tableau 3 : Subventions des Conseils Généraux aux programmes mis en œuvre sur le territoire entre 1998 et 2007

	Total des subventions des Conseils Généraux sur 10 ans (millions d'€)
Assainissement en milieu rural (études et travaux)	12,1
Alimentation en eau potable (études et travaux)	7,9
Pollutions agricoles	0,6
Gestion concertée de la ressource en eau ⁶	0,1
Investissements en faveur des terres hydromorphes	0,04
TOTAL	20,7 millions d'€

Sources : CG 03, CG 63, SMEA

⁶ Estimation de la participation des Conseils Généraux, sur une hypothèse : base de 20% du montant global des dépenses recensées par l'AELB dans le domaine de la gestion concertée.

Une présentation détaillée des financements des différents Conseils Généraux figure en annexe du rapport.

Rappels :

- *Dans le cas du Conseil général du Puy-de-Dôme, les enveloppes de subventions ont été estimées globalement et en collaboration avec le service Eau et Assainissement du CG, faute d'outil de suivi exploitable permettant d'extraire des données réelles.*
- *Dans le cas du Conseil Général de l'Allier, les données existantes (2003-2007) ont été extrapolées de manière à en estimer un ordre de grandeur étendu à l'ensemble de la période d'étude.*
- *Selon les hypothèses d'estimation des subventions des Conseils Généraux, le résultat peut varier de 20 à 30% ; il est donc important retenir avant tout un ordre de grandeur, de l'ordre de 15 à 25 millions d'€ de subventions sur 10 ans.*

C. SYNTHÈSE DES SUBVENTIONS AUX INVESTISSEMENTS

Le tableau suivant récapitule le montant des subventions versées par type de financeur public, ces dix dernières années, dans le domaine de la gestion de l'eau.

Sur un montant de programmes d'investissement de 86,6 millions d'euros, le montant des subventions toutes origines confondues est de **57,4 millions d'€** (taux d'aide global de 66 %).

Tableau 4 : Synthèse des subventions reçues sur le territoire, 1998 - 2007

	Montants subventions sur 10 ans (millions d'€)
Contribuable local (Conseils Généraux)	20,7
Contribuable autre (Europe, Etat, Région)	19,9
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	16,7
TOTAL	57,4 millions d'€

Sources : CG 03, CG 63, AELB, SMEA, CNASEA

D. TENDANCES D'ÉVOLUTION DES MODES DE FINANCEMENT

Les tendances d'évolution du subventionnement des programmes sont connues ce qui concerne l'Agence de l'Eau.

Le cadre d'application du programme de mesure du SDAGE Loire-Bretagne va fortement influencer l'orientation des priorités de financement, dans la mesure où les priorités définies tiendront compte de l'écart à l'objectif de bon état (ou de bon potentiel) défini sur les masses d'eau, et au délai imposé pour l'atteindre.

De manière générale, le poids des investissements à réaliser dans le domaine de l'assainissement domestique collectif, qui a mobilisé 40% des investissements réalisés sur le territoire du SAGE ces dix dernières années, devrait se réduire compte-tenu de l'avancement des mises en conformité exigées par la Directive Eaux Résiduaires Urbaines.

A l'inverse, le poids des investissements dans le domaine de la qualité hydromorphologique des cours d'eau devrait, en théorie, compte-tenu du niveau d'objectif fixé par le programme de mesures, s'accroître considérablement.

Des interrogations subsistent aujourd'hui sur les moyens de financement à venir dans ce domaine, et le rôle du SAGE sera particulièrement de définir un argumentaire quant aux priorités locales d'intervention sur les cours d'eau.

IV. ANALYSE DES CIRCUITS FINANCIERS DE LA GESTION DE L'EAU

IV.1. PRINCIPE ET OBJECTIFS

Les dépenses d'investissements globalement réalisées sur le bassin versant de la Sioule sur une période de 10 ans sont présentées dans la partie III **par type de financeurs publics**, et selon différentes thématiques de la gestion de l'eau.

La partie IV synthétise le **montant des dépenses et des subventions**, non plus par type de financeur public mais **par type d'utilisateur concerné** : les collectivités (et au travers d'elles les ménages), l'agriculture et l'industrie.

Cette approche permet de mettre en évidence les dépenses monétaires directement prises en charges par les usagers, mais également et de manière plus générale, **par le contribuable**.

Le schéma ci-dessous illustre les voies de contribution de chacun de ces acteurs au financement de la gestion de l'eau, prises en compte dans le cadre de l'étude :

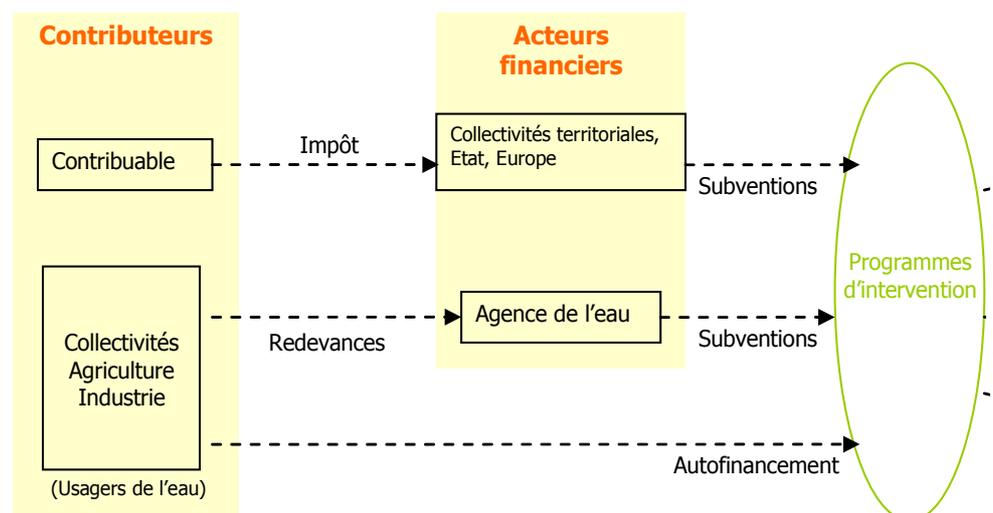


Figure 8 : Les circuits du financement de la gestion de l'eau

L'analyse permet enfin de mettre en évidence le **coût environnemental des impacts résiduels (encore non résorbés) de certaines activités** sur la ressource et sur les milieux. Ces coûts n'apparaissent pas dans les chiffres, mais ils ont une réalité économique et doivent être internalisés

dans le bilan. En effet, le coût de la résorption de ces impacts devra en toute rigueur être pris en charge par les activités qui en sont à l'origine (principe pollueur-payeur).

Remarques importantes

Ce que l'étude n'est pas...

Contrairement à ce qui est demandé par la DCE (article 5) aux Agences de l'Eau, **il ne s'agit pas ici de mener une étude de récupération des coûts des services liés à l'eau**⁷. Ce type d'étude doit être fourni par les Agences de l'Eau compte-tenu du rôle d'organisme financier central qu'elles assurent à l'échelle des districts hydrographiques. Très encadré sur le méthodologique⁸, il vise à mesurer la hauteur à laquelle les contributions versées par les usagers couvrent les coûts des services liés à l'eau (AEP, assainissement, irrigation).

Le SAGE n'a pas cette vocation, et l'échelon local n'est pas adapté à l'évaluation du niveau de recouvrement des coûts par les usagers, principalement parce que les circuits de financement dont bénéficient les programmes locaux font intervenir des acteurs à plus large échelle que le bassin versant (Agence de l'Eau, Conseils Généraux,...). Pour cette raison, il est **difficilement envisageable d'évaluer (et de viser) l'équilibre de la récupération des coûts à l'échelle d'un bassin versant de SAGE**, qui n'est pas un objectif à cette échelle.

Le tableau suivant récapitule les principales différences de l'approche privilégiée sur le SAGE Sioule (objectifs, intérêts), avec la méthode d'étude des Agences de l'Eau.

Ce que vise l'étude :

L'approche privilégiée à l'échelle du SAGE de la Sioule répond avant tout à la **mission d'animation du SAGE**. L'objectif est d'apporter aux acteurs locaux un éclairage sur les grands chiffres caractérisant les programmes locaux de gestion de l'eau, et sur leurs circuits de financement.

Il s'agit aussi d'introduire une certaine réflexion au sein de la CLE, qui sera à approfondir par la suite :

- Quelle **aptitude des circuits** de financement existants, à mobiliser les moyens nécessaires pour l'**atteinte du bon état** des eaux ?
- Quelles pistes de réflexion initier en ce sens à l'échelle du bassin versant ?

⁷ **Services liés à l'eau** : regroupe les utilisations de l'eau impliquant l'usage d'ouvrages de prélèvement, stockage, traitement ou rejet, publics ou privés. Concrètement, cela concerne surtout les services Eau potable et Assainissement des collectivités.

⁸ - Circulaire DE-/SDPAE/BEEP/n°9 relative à l'analyse de la tarification de l'eau et à la récupération des coûts des services en application de l'article 9 de la directive 2000/60/DCE du 23 octobre 2000,

- Circulaire DCE 2007/18 relative à la définition et au calcul des coûts pour l'environnement et la ressource pour l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux

Tableau 5 : Principales différences de l'étude menée sur le SAGE avec les études menées à l'échelle des SDAGE

	SDAGE Etude de récupération des coûts	SAGE Démarche de transparence, à vocation principale d'animation
Objectif général	<p>Dresser un bilan de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la tarification de l'eau en vigueur sur le district hydrographique - la couverture des dépenses courantes des « services liés à l'utilisation de l'eau » par les recettes de ces services (alimentation en eau, assainissement, irrigation, soutien d'étiage). - L'évaluation des coûts environnementaux et des transferts monétaires pouvant avoir lieu entre les différentes catégories d'usagers. 	<p>Rôle d'animation : apporter aux acteurs locaux un éclairage sur les circuits de financement des programmes locaux.</p> <p>Introduire des aspects de réflexion économique à approfondir par la suite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quels poids des programmes, et quelle logique actuelle de financement (priorités) ? - Quelle aptitude des circuits actuels de financement à mobiliser les moyens nécessaires pour atteindre le bon état des eaux et les objectifs du SAGE ?
Cadre de l'étude	Services liés à l'utilisation de l'eau ⁹ (objets particuliers du suivi fait par les Agences, du fait notamment des redevances collectées pour prélèvement et pour rejet)	Ensemble des programmes liés à la gestion de l'eau, tous étant concernés par l'élaboration du SAGE
Echelle	Districts hydrographiques (échelle cohérente compte-tenu du fonctionnement financier des Agences de l'Eau)	Bassin versant du SAGE
Période d'étude	Ponctuel (sur une année)	Sur une dizaine d'années
Types de coûts pris en compte	Coûts d'investissement et coûts de fonctionnement (consommation de capital fixe)	Coûts d'investissement seuls (données disponibles à cette échelle)
Etude des coûts environnementaux	Oui (obligatoire)	oui
Etude des transferts monétaires entre les usagers, lorsqu'ils existent	Oui (obligatoire)	oui

⁹ **Services liés à l'eau** : regroupe les utilisations de l'eau impliquant l'usage d'ouvrages de prélèvement, stockage, traitement ou rejet, publics ou privés. Concrètement, cela concerne surtout les services Eau potable et Assainissement des collectivités.

IV.2. METHODOLOGIE

A. PERIODE D'ETUDE

L'étude est menée sur une période de dix ans (1998-2007). Il s'agit de lisser les variations ponctuelles dans les dépenses (démarrage ou fin de programmes) et de prendre en compte des programmes menés sur le long terme, en particulier :

- Les 7^e et 8^e programmes de l'Agence de l'Eau ;
- Les mesures agro-environnementales : CTE (2000-2007) et CAD (depuis 2004)¹⁰ ;
- Les programmes de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA 1, 1996-2002 et PMPOA 2, 2003-2006).

Cette période est jugée suffisamment longue pour être représentative de la répartition des investissements entre les différentes thématiques. Notons également que le montant des investissements est pris en compte de manière ponctuelle, indépendamment de leur durée de vie.

B. ÉVALUATION DES DEPENSES INDUITES PAR LES DIFFERENTES ACTIVITES

Les dépenses induites par les différentes activités et prises en compte dans cette étude, sont les montants globaux des programmes d'investissements liés à leur utilisation de la ressource en eau, et à la maîtrise des pollutions qu'elles engendrent.

- Pour les **collectivités** : les investissements liés à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement domestique. Les collectivités portent également des programmes en faveur de 'environnement et d'intérêt commun : les programmes de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques, l'organisation de la gestion concertée sur le territoire (frais de fonctionnement pour l'animation, la coordination, la planification et la connaissance générale).
- Pour l'**industrie**, les investissements liés à l'assainissement autonome, à la gestion des déchets et aux économies d'eau.
- Pour l'**agriculture**, les programmes d'investissement visant la maîtrise des pollutions d'origine agricole, la mise en œuvre des mesures agro-environnementales (MAE) et l'irrigation (mobilisation

¹⁰ Concernant les OLAE (1994-2005), plus anciennes, pas d'estimation fiable possible à l'échelle du territoire du SAGE (suivi moins informatisé et absence de données disponibles à l'échelle communale). Une estimation est proposée dans l'analyse.

de la ressource, économies d'eau).

- Enfin, d'autres programmes sont portés par les collectivités (maîtres d'ouvrage), en faveur de l'**environnement** et dans un **intérêt commun** à tous les usagers.

En dehors des programmes de gestion concertée, les coûts pris en compte sont les coûts d'investissement (études et travaux ponctuels), et non les dépenses réalisées sur le long terme. Les coûts de fonctionnement, d'entretien et d'amortissement n'apparaissent donc pas.

C. REPARTITION DE LA PRISE EN CHARGES DES DEPENSES

Dans la suite de l'étude, les dépenses réalisées sont réparties entre les catégories d'acteurs suivantes :

- **Les usagers ou activités économiques utilisant (ou gérant) la ressource en eau** : les collectivités (et au travers elles les ménages), l'agriculture et l'industrie. Ces usagers sont les maîtres d'ouvrage des programmes d'investissements réalisés dans le domaine de l'eau.
 - Les usagers prennent en compte la partie non subventionnée des investissements. Ils versent de plus des redevances à l'Agence de l'Eau au titre des prélèvements et de la pollution émise.
- Le **contribuable**, distingué des usagers dans la mesure où il contribue au financement de l'utilisation et de la gestion de l'eau par l'impôt, sans pour autant être forcément usager de la ressource.
 - Il est à l'origine des subventions versées par les financeurs institutionnels (départements, régions, Etat et Europe)
- L'**environnement**, considéré comme une catégorie à part entière, supportant des coûts environnementaux qui ne sont actuellement pas pris en charge par les usagers ou par le contribuable (coût des impacts résiduels).

Remarque : les subventions versées par l'Agence de l'eau proviennent de la réaffectation des redevances qu'elle collecte auprès des différents usagers. Ainsi, on peut considérer qu'au travers de l'Agence, ce sont les usagers eux-mêmes qui supportent le coût des aides versées sur le SAGE.

D. PRISE EN COMPTE DES EFFORTS ET DES IMPACTS NON MONETARISES

1) AUTRES CONTRIBUTIONS DE L'AGRICULTURE

De manière générale, les contributions monétaires prises en compte dans le cadre de cette étude sont les dépenses connues liées à l'application de diverses réglementations vis-à-vis de l'Agriculture, de l'Industrie et des Collectivités.

Ces réglementations encadrent particulièrement les prélèvements et les rejets liés à ces activités. En particulier pour l'industrie et les collectivités, les dépenses induites se traduisent de manière simple, par le coût des installations de collecte et de traitement des eaux usées.

Dans le cas plus spécifique de l'Agriculture, la réduction des pollutions diffuses fait nécessairement appel à un ensemble plus large de programmes d'actions, incluant la mise aux normes des bâtiments et des dispositifs de réduction des transferts de pollution à la parcelle (talus et haies, bandes enherbées, couverture hivernale des sols...).

Dans la présente étude, les efforts financiers consentis par les agriculteurs sur ce thème sont évalués en prenant en compte les montants des opérations de mise aux normes des bâtiments (PMPOA) et le montant global de Contrats d'Agriculture Durable « Eau » contractualisés.

En toute rigueur, il conviendrait également d'inclure dans ces efforts l'estimation de la perte d'un certain potentiel de production du fait des contraintes environnementales : principalement celle liée au maintien des dispositifs type bandes enherbées, et à leur emprise sur la SAU.

Selon les hypothèses prises en compte¹¹, la **perte de production de l'agriculture** liée au maintien de dispositif type bandes enherbées peut être estimée de l'ordre de **1 à 2 millions d'€ sur 10 ans**¹², sur le bassin versant du SAGE Sioule.

Cette forme de contribution de l'agriculture s'ajoute aux efforts d'investissement consentis sur le bassin versant via le PMPOA (10 millions d'€ sur 10 ans) et via la mise en œuvre des mesures agro-environnementales (environ 17 millions d'€ sur 10 ans).

¹¹ Hypothèses : emprise des bandes enherbées allant de 1 à 2% de la superficie de terres labourables du SAGE.

¹² Perte exprimée en termes de valeur ajoutée brute,

2) *UNE GESTION QUANTITATIVE DES AMENAGEMENTS HYDROELECTRIQUES DE FADES-BESSERVES ET DE QUEUILLE PRENANT EN COMPTE LES BESOINS LIES AUX USAGES DE LOISIRS*

Le barrage de Queuille assure un rôle de modulation des lâchers réalisés à partir du barrage des Fades-Besserves, situé en amont. L'aménagement hydroélectrique de Queuille fonctionne selon un nouveau cahier des charges depuis 2001. Celui-ci comprend :

- Une obligation de soutien d'étiage sur la Sioule à l'aval de Queuille, en maintien d'un débit garanti de 2,5 m³/s (garanti quelque soit le débit naturel entrant dans la retenue amont de Fades).
- Des valeurs de débits réservés définies de la manière suivante :
 - 4 m³/s du 15 avril au 15 octobre
 - 5 m³/s du 16 octobre au 14 avril.

Compte-tenu de la qualité du milieu et des enjeux environnementaux présents en aval sur la Sioule, ces débits réservés sont situés très au-delà des exigences réglementaires issues de la loi sur l'eau de 2006 (imposant le respect d'un débit réservé de 10% du débit moyen du cours d'eau).

A noter que la faible capacité de la retenue de Queuille n'est pas suffisante pour garantir ce débit en période de sécheresse. Cette obligation faite à l'aménagement de Queuille impacte donc également l'aménagement des Fades-Besserves.

Sans que cette contribution soit exprimée sous forme monétaire, le soutien d'étiage délivré par les retenues de Fades-Besserves et de Queuille assure des conditions favorables aux usages et aux milieux présents à l'aval. Le maintien du débit garanti permet notamment la pratique des loisirs liés à l'eau en été (sports d'eaux vives, canoë-kayak...), et contribue ainsi au développement touristique de la vallée, y compris en période de sécheresse extrême, comme en 2003).

Outre cela, **un autre enjeu concerne la satisfaction des usages récréatifs sur le plan d'eau des Fades-Besserves.** Le cahier des charges de l'aménagement hydroélectrique des Fades ne précise pas d'obligation en termes de maintien d'une cote touristique de la retenue. Toutefois l'exploitant (EDF) maintient depuis plusieurs années un niveau de la retenue compatible avec les activités touristiques, entre le 1^{er} juillet et le 31 août.

Cette disposition entraîne des contraintes de plusieurs types sur la production électrique entre le printemps et l'été : limitation de l'usage énergétique au printemps pour atteindre la cote, et gestion contrainte afin de maintenir la cote en été.

En période de forte sécheresse ces deux contraintes peuvent être très délicates à gérer pour l'exploitant, et ainsi impacter les activités récréatives sur le plan d'eau des Fades-Besserves.

3) *IMPACTS NON MONETARISES A PRENDRE EN COMPTE*

DEFINITION

Les investissements réalisés dans le domaine de l'eau traduisent les efforts consentis ces dix dernières années pour corriger ou compenser les dégradations ou pressions sur la ressource et les milieux aquatiques.

A ces efforts doivent être comparés le poids des impacts résiduels, traduisant les pressions qui n'ont pas encore été résorbées (pression de prélèvement, de pollution de la ressource, dégradation des milieux...), et qui peuvent impacter soit un type d'usager en particulier, soit plus globalement l'environnement.

Sur le bassin versant de la Sioule, une part importante des impacts résiduels que le SAGE devra permettre de résorber concernent globalement l'environnement, avec la préservation et la valorisation des cours d'eau, et l'amélioration du fonctionnement écologique des milieux aquatiques.

Les **dégradations environnementales encore persistantes** ont une réalité économique : elles représentent d'une part un **coût pour l'environnement**, et d'autre part devront faire l'objet de **mesures correctives** qui elles-mêmes auront un coût.

En toute rigueur, celui-ci devra être supporté par les usagers à l'origine des dégradations (principe « pollueur-payeur »). Il risque enfin d'amplifier dans le cas où des mesures ne seraient pas mises en place à temps.

IMPACTS RESIDUELS PERSISTANTS SUR LA SIOULE

A défaut de pouvoir évaluer leur valeur monétaire, et de pouvoir ainsi les intégrer de manière chiffrée dans le bilan, les impacts environnementaux résiduels sur le bassin versant sont à mentionner.

Ils sont identifiés ci-dessous, selon les thématiques abordées :

En termes de qualité de l'eau,

- La problématique du développement des cyanobactéries sur les plans d'eau ;
- L'impact des rejets domestiques sur les secteurs où l'assainissement collectif (traitement, réseau) ou non collectif est encore insuffisant ;
- L'impact des pratiques agricoles entraînant des pollutions non encore résorbées, et pouvant affecter la qualité de la ressource en eau,
- L'impact des éventuels déficits d'assainissement industriel

En termes de gestion quantitative,

- L'impact local des prélèvements pour l'irrigation sur les bassins versants de la Bouble et du Boublon, sur le bon fonctionnement des milieux aquatiques en période d'étiage sévère.

En termes de morphologie des cours d'eau,

- Le défaut d'entretien global sur les milieux aquatiques du bassin versant et sur les zones humides, dont la valorisation contribuerait par ailleurs au développement des attraits touristiques du bassin versant¹³.
- La présence d'obstacles à la libre circulation des poissons migrateurs, en particulier au niveau des microcentrales présentes sur la Sioule.

Ces dégradations environnementales persistantes, notamment en vue de l'atteinte du bon état des eaux, et vis-à-vis de certains usages (baignade sur la retenue des Fades-Besserves), ont une réalité économique. Elles se traduisent par :

- un coût environnemental, qu'il est difficile d'approcher par une valeur monétaire. Des méthodes économiques existent, mais elles ne sont pas adaptées à un contexte de bassin versant peu peuplé comme celui de la Sioule (méthodes utilisant le consentement à payer des habitants pour traduire la valeur qu'ils accordent à leur patrimoine « Eau et milieux aquatiques »).
- le coût des actions correctives à mettre en place à l'avenir.

A titre d'information, à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, les coûts pour l'environnement sont estimés à 12 milliards d'€ sur 2010-2015. Le bassin de la Sioule représente 1,76% des masses d'eau du district Loire-Bretagne. Notons toutefois que ce coût est approché par l'Agence de l'Eau par le coût des actions correctives à mener pour atteindre les objectifs définis sur les masses d'eau. D'un point de vue économique, cette approche peut présenter certaines limites.

¹³ *Même si cela n'est pas un facteur qui influencera significativement le développement de l'activité de tourisme, qui dépend principalement de l'évolution de la qualité de l'offre d'hébergement (voir explications partie II.3.B.2).*

IV.3. RESULTATS : EVALUATION DES DEPENSES PAR TYPE D'USAGER ET POUR LE CONTRIBUABLE

A. DEPENSES DU CONTRIBUABLE

Le contribuable prend en charge les subventions versées par les départements, les régions, l'Etat et l'Europe. Cela représente environ **40,6 millions d'€**.

Tableau 6 : Contribution du contribuable sur le territoire, 1998 - 2007

	Montants subventions sur 10 ans (millions d'€)
Contribuable local ¹⁴ (Conseils Généraux)	20,7
Contribuable à une échelle plus large (Europe, Etat, Région)	19,9
TOTAL	40,6 millions d'€

Sources : CG 03, CG 63, AELB, SMEA, CNASEA

B. DEPENSES DES USAGERS DE L'EAU

1) AUTOFINANCEMENT

Les collectivités, les industries et l'agriculture **autofinancent** une partie du coût des programmes dont ils sont maîtres d'ouvrage (partie non subventionnée des programmes).

Pour les collectivités, ce financement s'appuie principalement sur les recettes liées aux ventes d'eau potable (prix de l'eau). A priori, la part fournie par l'impôt est minime, du fait de l'obligation d'autonomie du budget Eau/assainissement.

Le montant global de l'autofinancement pris en charge par les usagers ces dix dernières années figure dans la partie **C. Synthèse**.

¹⁴ Point d'attention : les subventions versées par les conseils Généraux sont financées par le contribuable local, mais également, pour la partie Eau potable, par le FNDAE jusqu'au 1^{er} janvier 2005 (Fonds national de développement des adductions d'eau).

2) CONTRIBUTION VIA LES REDEVANCES A L'AGENCE DE L'EAU

Les collectivités, industrie et agriculteurs alimentent également le budget de l'Agence de l'Eau, via les redevances qu'ils paient.

Les redevances perçues par l'Agence de l'Eau sont ensuite réinvesties sous forme d'aides financières. Ainsi, au travers des aides versées par l'Agence, ce sont les usagers eux-mêmes qui contribuent au financement des programmes liés à l'eau.

Les usagers du bassin versant du SAGE ont versé sur la période d'étude (dix ans) environ **11 millions d'€ de redevances à l'Agence de l'Eau.**

Elles se répartissent de la manière suivante :

Tableau 7 : Redevances perçues par l'Agence de l'Eau sur le territoire du SAGE, période 1998 - 2007

	Montants redevances sur 10 ans (millions d'€)	En %
Collectivités	9,9	90 %
Industrie	0,73	7 %
Agriculture	0,35	3 %
TOTAL	10,98 millions d'€	

Source : Agence de l'Eau

Remarque : depuis 2008, l'agence de l'eau perçoit également une redevance pour protection du milieu aquatique auprès des personnes se livrant à la pratique de la pêche (redevance perçues par les via les ventes de carte de pêche).

Pour information dans l'Allier, sur les secteurs d'intervention des AAPPMA de la Sioule, environ **935 000 € de redevances CPMA** ont ainsi été perçus en **2008¹⁵**, via les ventes locales de cartes de pêche.

¹⁵ Source : Fédération de pêche de l'Allier. Correspond aux redevances perçues localement ; il s'agit donc juste d'une indication, d'autres pêcheurs pouvant avoir acheté leur carte en dehors du territoire, et pouvant se rendre sur la Sioule pour pêcher (principe de réciprocité).

C. SYNTHÈSE

1) DEPENSES INDUITES PAR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

La répartition des investissements globaux réalisés entre 1998 et 2007 sur le bassin versant, selon l'activité visée par les programmes, figure ci-dessous :

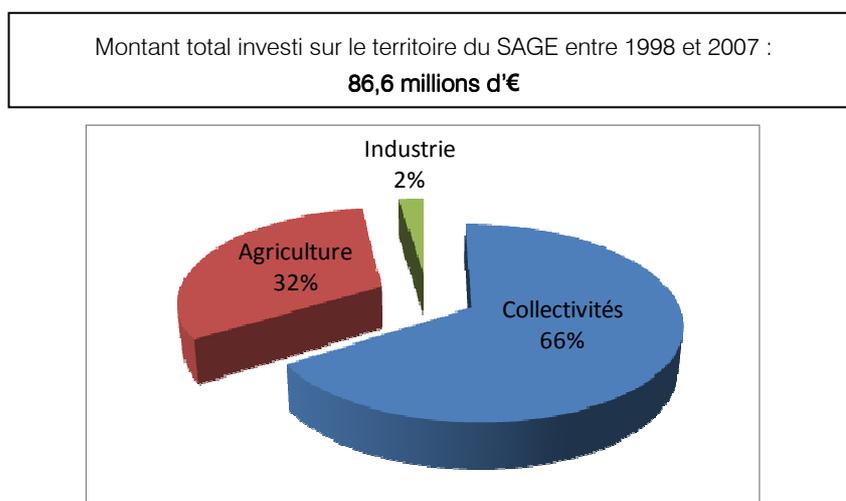


Figure 9 : Répartition des investissements globaux réalisés entre 1998 et 2007 sur le bassin versant, selon l'activité visée par les programmes.

Les investissements pour la gestion de l'eau réalisés sur le territoire du SAGE ces dix dernières années concernent avant tout les collectivités (environ 2/3 des investissements) et l'agriculture (pour environ un tiers).

A noter que pour l'agriculture, ces coûts traduisent l'avancement de la mise en œuvre des MAE (17 millions d'€) et du PMPOA (10,5 millions d'€).

Les investissements de l'industrie, peu présente sur le territoire, sont beaucoup plus en marge : les infrastructures de traitement des eaux usées industrielles ont mobilisé 2% des investissements.

2) REPARTITION DE LA PRISE EN CHARGE DES DEPENSES

SYNTHÈSE

La figure 10 synthétise la façon dont ont été prises en charge les dépenses d'investissement liées à la gestion de l'eau, sur le bassin versant du SAGE et sur la période 1998-2007.

Elle met en regard, pour chaque activité (collectivités, agriculture, industrie):

- La somme des investissements réalisés sur la période d'étude,
- La contribution directe des usagers au financement (part autofinancée des investissements, et redevances payées à l'Agence de l'Eau sur la même période)
- Le montant d'aides publiques reçues.

En parallèle de ces efforts financiers consentis sur le territoire et au-delà du bilan comptable, le graphique rappelle également la persistance d'impacts environnementaux, qui ne sont actuellement pas pris en charge. Ceux-ci ne sont pas estimés de manière monétaire dans l'étude, mais caractérisés de manière qualitative, dans la partie IV.2.D.3).

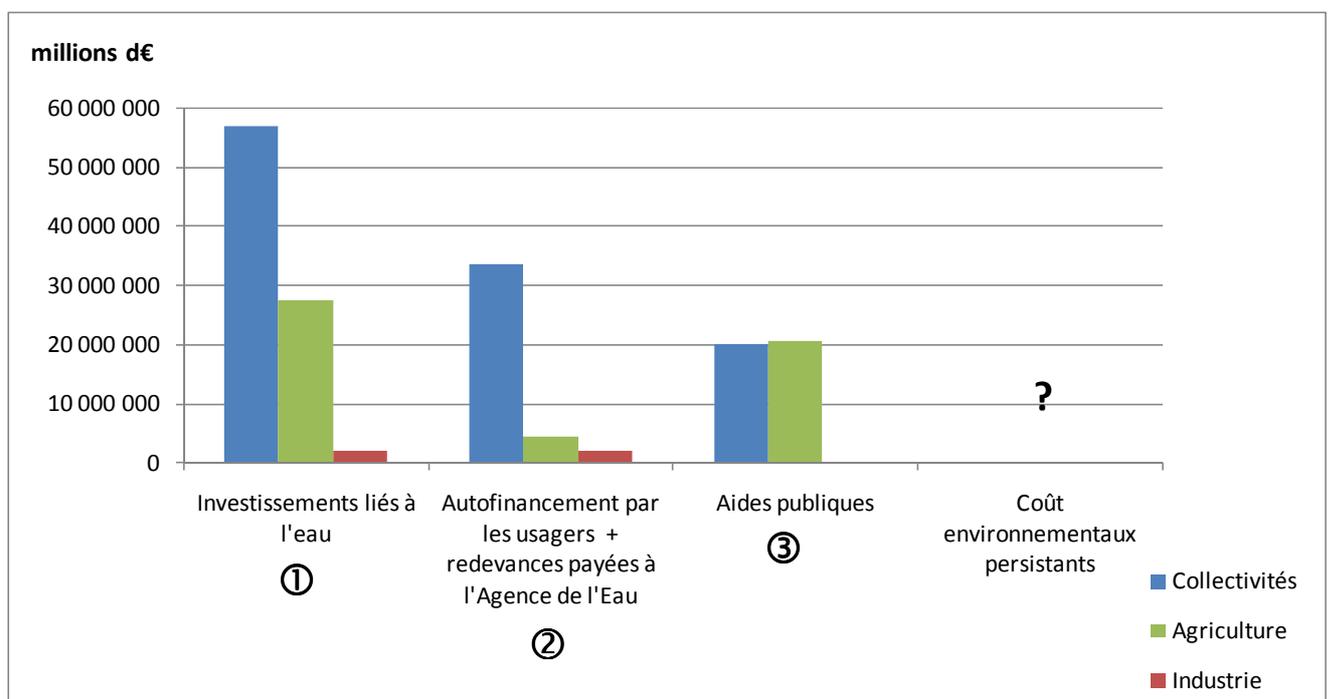


Figure 10 : Répartition de la prise en charge des dépenses d'investissements liées à la gestion de l'eau – SAGE Sioule, période 1998-2007.

Ce graphique fait ressortir le **poids des investissements (①) des collectivités et de l'agriculture**, par rapport à l'industrie qui est peu présente sur le bassin versant de la Sioule.

Il met également en évidence le **poids des contributions financières des usagers (②)**, par rapport au coût total des investissements dont ils bénéficient (①). Pour les collectivités et l'agriculture, le financement de ces investissements s'appuie encore beaucoup sur le **contribuable (③)**.

Précisons que la contribution des usagers représentée ici (②) inclut :

- La part autofinancée des investissements liés à la gestion de l'eau,
- les redevances versées par les usagers à l'Agence de l'Eau pendant la période d'étude (10 ans).

Pour les collectivités et l'industrie, l'autofinancement représente les deux tiers de l'histogramme ②, les redevances versées environ un tiers. Pour l'agriculture, l'autofinancement représente plutôt 90% des contributions financières.

Remarque importante : n'ont pas été évalués les coûts de fonctionnement (entretien et maintien du niveau de service actuel), et la consommation de capital fixe correspondant aux investissements réalisés avant ou pendant la période d'étude. De ce fait, il n'a pas été évalué de « niveau de récupération des coûts par les usagers », qui impliquerait en toute rigueur d'intégrer l'ensemble des coûts : investissement, fonctionnement et amortissement.

Remarque concernant l'agriculture

Environ deux tiers des investissements représentés sur la figure 10 correspondent à la mise en œuvre des MAE, financées à 100% par des aides publiques. Le tiers restant correspond aux investissements du PMPOA. Cette répartition explique que de manière globale, la part autofinancée des programmes agricoles apparaît faible sur ce diagramme (15%). Si l'on ne prend en compte que le PMPOA, il a été autofinancé par les agriculteurs à 78%.

Remarque concernant les usagers domestiques

De manière générale, le poids des contributions des usagers domestiques dépend, outre l'ampleur des investissements à réaliser, beaucoup du nombre d'abonnés domestiques aux services d'eau et d'assainissement. Ceux-ci génèrent en effet un montant de redevances beaucoup plus élevé, sur une grande agglomération par exemple, comparé à une zone majoritairement rurale. Il dépend également de la présence d'industriels, qui peuvent être également très contributeurs.

Le poids des contributions des usagers est ainsi très lié au niveau d'urbanisation du territoire et aux activités économiques présentes.

Quelques comparaisons prises en exemple :

- Sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire, le poids de la contribution financière¹⁶ des abonnés domestiques de la métropole Nantes-Saint Nazaire représente 90% du coût des programmes mis en œuvre par les collectivités sur la même période (52 % pour le SAGE du Cher Amont, 59% pour le SAGE Sioule).
- La contribution globale des industriels sur le bassin du SAGE Estuaire de Loire (très fortement présents) représente 130% du coût des investissements réalisés sur la même période (70% pour le SAGE du Cher Amont, 100% pour le SAGE Sioule).

¹⁶ Contribution par les redevances et par l'autofinancement

LA PART DE FINANCEMENT IMPORTANTE DU CONTRIBUABLE

Le poids de la participation du contribuable est à souligner ; il prend en charge une part importante du total des investissements réalisés (42%)¹⁷ :

- 35 % des investissements réalisés dans le domaine de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement domestique,
- 75 % des investissements réalisés dans le domaine agricole. Le contribuable supporte en effet l'intégralité du coût des MAE et la moitié du coût du PMPOA.
- 16 % du coût des programmes d'intérêt commun (participation aux dépenses de gestion concertée de la ressource – animation et planification). Ces programmes ont pour maîtres d'ouvrage les collectivités ; ce sont elles qui les financent en dehors des subventions reçues.

LA SOLIDARITE FINANCIERE A L'ECHELLE DU DISTRICT LOIRE-BRETAGNE

L'enveloppe d'aides investie par l'Agence de l'Eau sur le territoire du SAGE sur les dix dernières années (17,3 millions d'€) est supérieure au montant des redevances payées par les usagers du territoire du SAGE (11 millions d'€).

Le bassin versant de la Sioule est donc globalement bénéficiaire net vis-à-vis du système de financement de l'Agence de l'Eau. Cela est souvent le cas sur les bassins versants plutôt ruraux et à faible densité de population.

L'Agence de l'Eau fait fonctionner le principe de **solidarité financière à l'échelle du district Loire-Bretagne**. Ces dix dernières années, on peut considérer que le territoire du SAGE Sioule a bénéficié de cette solidarité à hauteur d'environ **6,3 millions d'€ par an**.

Cela couvre 7% des investissements réalisés sur le territoire du SAGE.

¹⁷ Bilan sur la période 1997-2008

CONCLUSION

En tenant compte des éléments figurant dans cette partie C, globalement, le coût des programmes liés à l'utilisation et à la gestion de l'eau sur le bassin versant de la Sioule, entre 1998 et 2007, est couvert :

- à 46 % par les usagers du territoire ;
- à 47 % par le contribuable du territoire ;
- pour 7 % grâce à la solidarité financière de l'Agence de l'Eau.

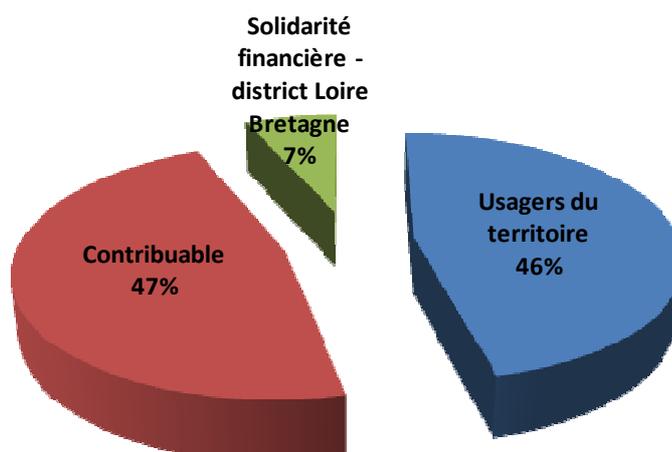


Figure 11 : Répartition de la prise en charge des dépenses d'investissements selon les catégories d'acteurs : contribuables, usagers du territoire, et autres.

D. POINTS D'ATTENTION / LIMITES METHODE

Nature des données

Le premier point d'attention à souligner dans l'interprétation des résultats est que le coût des programmes affiché est le « coût retenu par l'Agence de l'Eau », lors de l'étude des dossiers de subventions. Il s'agit de la seule information exploitable dans le cadre d'une étude menée à cette échelle (bassin versant de SAGE). Selon les thématiques de programmes, il peut exister un écart plus ou moins significatif avec le montant de travaux effectivement engagé sur le terrain, avec un risque de sous-estimation.

D'autre part, le montant des programmes développés globalement par les Conseils Généraux à l'échelle départementale ont fait l'objet d'une sélection partielle, puisqu'ils contribuent en partie à la gestion de la ressource sur le bassin versant de la Sioule.

Echelle géographique

Les montants d'aides et de programmes sont enregistrés dans les bases de données des financeurs avec un classement par commune, la commune étant celle où se situe le siège du maître d'ouvrage de l'opération soutenue. Les données concernant le SAGE sont donc extraites à partir de la liste des communes du SAGE.

Il existe donc une marge d'erreur au niveau des communes limitrophes, dans la mesure où certaines opérations qui y sont recensées peuvent avoir eu lieu en réalité légèrement en dehors du bassin versant, si le siège du maître d'ouvrage est éloigné du lieu des travaux.

Cette marge d'erreur liée aux limites administratives reste toutefois faible, par rapport à la taille du bassin versant (2560 km²), au nombre de communes sur le SAGE (159) et à l'ordre de grandeur du montant total des programmes sur le bassin versant (de l'ordre de la centaine de millions d'euros).

IV.4. CONCLUSION

- **Dans un premier volet, principalement descriptif, l'étude socio-économique a permis de dégager une synthèse des composantes économiques du bassin versant.**

Cette démarche, encouragée par le SDAGE Loire-Bretagne à l'échelle des SAGE, apporte des éléments supplémentaires de transparence dans la démarche d'élaboration du SAGE. Dans les phases suivantes, les pistes d'orientations qui seront étudiées du SAGE, leurs effets et leur coût pourront ainsi être resitués par rapport au contexte économique initial.

Cette synthèse :

- Caractérise la démographie, les activités socio-économiques du bassin versant (nombre d'emplois, chiffres d'affaires) et leur évolution depuis 1990
 - Décrit la dynamique actuelle de développement économique des territoires composant le bassin versant, et de resituer parmi les facteurs du développement, le rôle de la ressource en eau.
 - o Celui-ci apparaît minoritaire au regard des facteurs d'influence macro-économiques (plus globaux), qui conditionnent le développement des activités industrielles, agricoles, du bâtiment ou le secteur tertiaire.
 - o En revanche, l'entretien et la valorisation de la vallée de la Sioule et de ses richesses naturelles constituera, au travers des actions du SAGE, une carte supplémentaire à jouer dans le développement des attraits touristiques du bassin versant.
- **Dans un second volet, l'étude a permis de souligner le poids des investissements réalisés ces dix dernières années, et d'identifier quelles ont été les thématiques majoritaires.**

Les principaux postes d'investissements ont été :

- L'assainissement domestique (41% des programmes investissements réalisés),
- La maîtrise des pollutions agricoles (32%),
- L'alimentation en eau potable (22%).

En termes de gestion des milieux aquatiques et des zones humides, l'un des enjeux du SAGE consistera à identifier ou à mettre en place des porteurs de projets, et à coordonner leurs actions afin de garantir le développement de programmes d'interventions ciblés et cohérents à l'échelle du bassin versant.

Ces programmes s'attacheront en particulier à la problématique de rétablissement de la libre circulation piscicole sur la Sioule (présence des microcentrales). Actuellement, les programmes d'intervention pour l'entretien-restauration de cours d'eau restent émergents.

- Dans un troisième volet, l'analyse des circuits financement a permis d'étudier la répartition de la prise en charge des dépenses entre les usagers du territoire et le contribuable.

Au travers de leurs contributions financières (autofinancement des investissements et également redevances versées à l'Agence de l'eau sur la même période), les usagers du territoire prennent en charge environ 46% des coûts de la gestion de l'eau sur le territoire.

L'étude traduit le fonctionnement économique général d'un territoire à dominante rurale, qui s'appuie encore fortement sur le contribuable (prenant en charge 47% des dépenses d'investissement réalisées depuis 10 ans).

Il dépend également pour 7% des dépenses de la solidarité existant à l'échelle du district Loire-Bretagne, qui constitue le principe de fonctionnement de l'Agence de l'Eau.

En conclusion et en vue des étapes suivantes de l'élaboration du SAGE, un **décalage** est particulièrement à souligner sur le thème de la **qualité hydromorphologique**, entre les **enjeux environnementaux définis sur les masses d'eau du territoire**, et les **moyens** de financement existants pour y répondre.

Par exemple, il n'existe pas de **circuit financier** dans ce domaine, aussi solide que celui qui caractérise le domaine de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement (financés via le prix de l'eau), alors que les objectifs de bon état (ou de maintien du bon état) fixés sur les cours d'eau exigeront un certain niveau d'investissement.

Une redevance prélevée par l'Agence de l'Eau sur les cartes de pêche, au titre de la protection des milieux aquatiques, a toutefois été instaurée en 2008.

De manière générale, sur l'ensemble des thématiques couvertes par le SAGE, il s'agit de développer dès à présent et tout au long de l'élaboration du SAGE, une réflexion au sein de la CLE sur les questions suivantes :

- Quelle **aptitude des circuits** de financement existants, à mobiliser les moyens nécessaires pour l'**atteinte du bon état** des eaux ? (à l'échelon du SAGE et aux échelons supérieurs)
- Quelles évolutions initier en ce sens à l'échelle du bassin versant ?

V. ANNEXE: DETAIL DES SUBVENTIONS DES CONSEILS GENERAUX – 1998-2007. DETAIL PAR THEMATIQUE

Millions d'€	CG Allier	CG Puy-de-Dôme	TOTAL par thème en millions d'€
Assainissement en milieu rural (études et travaux)	6,5	5,6	12,1
Alimentation en eau potable (études et travaux)	5,5	2,5	7,9
Maîtrise des pollutions agricoles	0,2	0,4	0,6
Gestion concertée	Hypothèse d'une participation des Conseils généraux à hauteur de 20% sur le montant global des programmes de gestion concertée retenue par l'Agence de l'eau		0,6
Investissements en faveur des terres hydromorphes (drainage)	0,04		0,04
TOTAL par CG (hors gestion concertée)	12,1	8,5	21,3

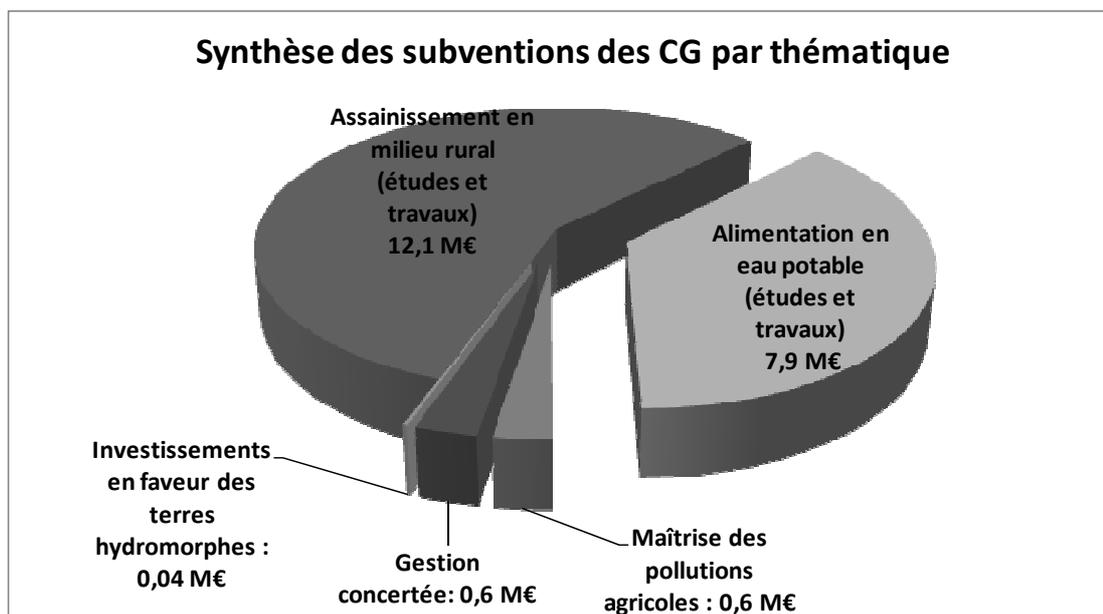
millions d'€

Données disponibles (période)

CG Allier	CG Puy-de-Dôme
2003-2007*	Poll. Agri : 1998-2007 AEP et assainissement : voir **

* En l'absence de données disponibles sur certaines périodes, les données ont été extrapolées de manière à couvrir la période 1998-2007

** Estimation en collaboration avec le CG, compte-tenu de l'absence d'outil de suivi permettant de réaliser un recensement communal des opérations financées.



Réalisation :



Document réalisé avec le concours financier de :

